



Capital ressources *Concilier l'inconciliable*

Inspiré d'un produit lancé aux Etats-Unis à la fin des années quatre-vingt-dix, Capital Ressources, commercialisé par Axa France depuis le printemps, est un contrat d'assurance vie innovant qui pourrait rapidement faire des émules. « *Capital Ressources est destiné à marier deux objectifs apparemment inconciliables qui consistent à investir sur les marchés actions afin de rentabiliser son épargne tout en touchant des revenus réguliers garantis* », explique Jean-Laurent Granier, directeur général délégué d'Axa France. Pour résoudre cette contradiction, la compagnie a mis au point un montage financier complexe qui permet à l'assuré, moyennant une mise initiale minimale importante (30 000 €), de toucher quinze ans durant des revenus mensuels (ou trimestriels) garantis, tout en profitant des avantages d'un multi-support diversifié classique. A titre d'exemple, sur la base d'une rémunération actuelle fixée à 6 % pendant les cinq premières années, puis à 7 % pendant les dix années suivantes, une prime unique de 100 000 € permettra de toucher 500 € (avant impôts) par mois pendant cinq ans, puis 583 € pendant dix ans. Par ailleurs, si, pendant une année, l'assuré ne souhaite pas toucher de revenu, celui-ci sera placé sur une sicav monétaire et disponible à tout moment. Le souscripteur a le choix entre deux modes de gestion : une gestion diversifiée « *clé en mains* » (30 % sur le fonds en euros, 20 % en obligations ; 20 % en actions zone euro et 30 % en actions internationales) ou une gestion personnelle mais néanmoins cadrée (50 % d'actions maximum, 20 % de monétaire et d'obli-

gataire et 30 % sur le fonds en euros). Deux hypothèses conjoncturelles sont alors envisageables. Si les marchés financiers sont orientés à la hausse, l'assuré, en sus des revenus touchés pendant quinze ans, récupérera à l'échéance le solde de capital non consommé valorisé. En revanche, si la Bourse plonge, le souscripteur devra se contenter du versement de revenus assurés par une garantie « *pécuniaire automatique* » qui, incluse dans le montage, s'enclenche automatiquement, en cas de baisse des marchés. « *Il ne s'agit pas d'un placement avec une simple garantie du capital à terme, mais d'un placement à revenus garantis pendant toute la durée du contrat* », précise Jean-Laurent Granier. Capital Ressources s'appuie sur un système de rachats partiels programmés soumis aux prélèvements forfaitaires classiques (35 % avant quatre ans, 15 % entre quatre et huit ans). Mais comme le souligne Jean-Laurent Granier, « *dans la mesure où les revenus générés sont pour partie constitués de capital, l'impact de cette fiscalité reste limité* ». ■ **L.D.D.**

Fiche technique

- **Nature** : contrat d'assurance vie associatif souscrit par le biais de l'association Anpere
- **Frais d'adhésion** : 15 €
- **Versement minimum** : 30 000 €
- **Durée minimale recommandée** : 15 ans
- **Frais sur versement** : 4,85 % maxi
- **Frais de gestion annuels** : 0,95 %
- **Frais d'arbitrage** : 1 % du montant arbitré (gestion personnelle)
- **Coût de la garantie** : 0,5 % par an de la prime nette investie